

ASSEMBLÉE PRIMAIRE

PRÉSENCES :**Conseil communal**

- Monsieur Jean-Michel Bonvin, président
- Monsieur, Hugo Bonvin, vice-président
- Madame Sophie Arnold
- Monsieur Henry Hess
- Monsieur Alain Décaillet

Secrétaire communal et adjointe :

- Monsieur John Torrent
- Madame Vanessa Rard

Réviseur :

- Fiduciaire Nofival

55 citoyens

Date : 26.02.2025

Début de l'Assemblée primaire : 19h00

Fin de l'Assemblée primaire : 19h50

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée budgétaire de la municipalité pour l'année 2025 et souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents pour cette première assemblée de l'année. Il tient à excuser l'absence de Monsieur Christophe Constantin, de Monsieur Pierre-André Coupy, de Madame Charlotte Aymon et de Madame Anne-Claude Froidevaux.

Il constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits, par affichage au pilier public et par l'envoi d'une convocation à tous les ménages. L'ordre du jour a ainsi été porté à la connaissance de la population.

Afin de constituer valablement l'assemblée, il propose de nommer deux scrutateurs : Monsieur Damien Morard et Madame Josiane Bonvin. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Cette année marque le début d'une nouvelle législature. Le Président présente les deux nouveaux conseillers :

- Monsieur Henry Hess

- Madame Sophie Arnold

Il présente également Madame Vanessa Rard, adjointe du secrétaire communal, actuellement en formation pour succéder à Monsieur John Torrent lors de son départ à la retraite dans les années à venir.

L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut, par conséquent, délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2024 : Approbation**
- 2. Plan financier quadriennal 2025 – 2028 : Présentation**
- 3. Communication des décisions fiscales applicables à l'exercice 2025 – Indexation des revenus – Art. 178 al. 5 & 6 LF : Décision**
- 4. Budget 2025 – Présentation**
- 5. Budget 2025 – Approbation – Crédit d'engagement y compris les financements y afférents**
- 6. Nomination de l'instance de révision**
- 7. Divers**

L'ordre du jour est accepté par l'assemblée tel que présenté.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 12 JUIN 2024

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune afin que chaque citoyenne et citoyen puissent en prendre connaissance.

À l'unanimité des personnes présentes, l'Assemblée renonce à sa lecture. N'ayant ni remarques ni questions à formuler, le Président propose de passer à l'approbation. Il demande aux citoyennes et citoyens favorables à ce procès-verbal tel que rédigé de se prononcer par mains levées.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2025 – 2028 : PRÉSENTATION

Monsieur John Torrent présente le plan financier pour les années 2025 à 2028 :

Investissements prévus :

- **Administration générale :**
 - CHF 110'000.00 en 2025 pour l'acquisition de logiciels (contrôle des habitants, comptabilité, salaires).

- **Immeubles administratifs :**
 - CHF 100'000.00 pour l'aménagement du village.
- **Sécurité publique / Défense :**
 - CHF 100'000.00 en 2026 pour le local communal du feu.
- **Formation :**
 - CHF 1'200'000.00 pour le rehaussement bâtiment scolaire (montants et crédits d'engagements déjà approuvés lors de la séance du budget 2024).
- **Culture :**
 - CHF 50'000.00 en 2025 et CHF 60'000.00 en 2026 pour l'édition d'un livre sur la Commune d'Arbaz.
- **Église :**
 - CHF 150'000.00 en 2026 pour l'isolation et le chauffage.
- **Trafic et télécommunications :**
 - Routes cantonales : CHF 250'000.00 en 2025 pour la participation communale aux travaux entre le contour de Barra et le Café du Lac, incluant un trottoir.
 - CHF 30'000.00 en 2026 (année normale), CHF 400'000.00 en 2027 (entrée du village) et CHF 30'000.00 en 2028.
 - Routes communales : CHF 200'000.00 par an ; CHF 300'000.00 pour l'aménagement du rond-point jusqu'au Marais (déjà validé en 2024).
 - Signalétique : Solde de CHF 60'000.00 validé lors de la séance du budget 2024.
- **Véhicule communal :**
 - CHF 40'000.00 pour l'acquisition d'un véhicule électrique (2025).
- **Parkings :**
 - Parking semi-enterré : CHF 500'000.00 en 2025 et CHF 1'500'000.00 en 2026 (déjà validés lors de la séance du budget 2024).
- **Eau potable :**
 - CHF 100'000.00 en 2025 ; CHF 160'000.00 pour 2026 à 2028.
- **Eaux usées :**
 - CHF 40'000.00 par an
- **Eaux de surface et grilles :**
 - CHF 30'000.00 par an.
- **Déchets :**
 - CHF 50'000.00 en 2025 pour la déchetterie.

- **Cours d'eau :**
 - CHF 30'000.00 en 2025 et 2026, puis CHF 30'000.00/an jusqu'en 2028.
- **Économie publique :**
 - Réseau d'irrigation : CHF 30'000.00/an.
 - Remboursement de prêts (COMBA Energies SA) : CHF 21'000.00/an.
- **Recettes prévues :**
 - Taxes de raccordement : CHF 45'000.00/an.
 - Taxes de raccordement aux eaux usées : CHF 33'000.00/an.

Total des investissements nets : CHF 6'494'000.00 sur quatre ans.

Évolution des charges et recettes :

- **Dépenses estimées :**
 - 2025 : CHF 6'954'400.00
 - 2026 : CHF 7'093'000.00
 - 2027 : CHF 7'235'000.00
 - 2028 : CHF 7'380'000.00
- **Recettes estimées :**
 - 2025 : CHF 7'575'550.00
 - 2026 : CHF 7'574'000.00
 - 2027 : CHF 7'692'000.00
 - 2028 : CHF 7'670'000.00

Marge d'autofinancement :

- 2025 : CHF 587'850.00
- 2026 : CHF 419'000.00
- 2027 : CHF 300'000.00
- 2028 : CHF 197'750.00

Les marges d'autofinancement ne suffisent pas à couvrir les investissements, ce qui entraînerait un excédent de dépenses de :

- 2025 : CHF 2'456'150.00
- 2026 : CHF 1'859'250.00
- 2027 : CHF 496'250.00
- 2028 : CHF 226'250.00

Endettement et capital :

- Dette prévisible au 31.12.2025 : CHF 4'783'650.00

- Dette estimée au 31.12.2028 : CHF 10'645'400.00
- Augmentation de l'endettement brut : CHF 5'038'000.00
- Évolution du capital :
 - 31.12.2024 : CHF 7'568'000.00
 - 31.12.2028 : CHF 4'834'500.00

Le Président remercie Monsieur John Torrent pour sa présentation et ses explications. Il souligne que la situation financière de la commune reste saine, grâce à une gestion prudente. Il rappelle que, malgré des marges d'autofinancement en baisse, les résultats des dernières années ont toujours été meilleurs que prévus grâce à la prudence exercée en matière de fiscalité.

L'Assemblée ne formulant pas de questions, il passe au pont suivant de l'ordre du jour.

3. COMMUNICATION DES DÉCISIONS FISCALES APPLICABLES À L'EXERCICE 2025 INDEXATION DES REVENUS (ART. 178 AL. 5 ET 6 LF) : DÉCISION

Le Président rappelle que l'assemblée doit prendre une décision à ce sujet. Il précise que cette indexation n'entraînera pas une augmentation des impôts, mais plutôt une légère baisse pour les contribuables.

Monsieur John Torrent prend la parole pour fournir les explications techniques nécessaires :

L'indice suisse des prix à la consommation (base décembre 1982) a augmenté de plus de 3 % au 30 juin 2024, depuis la dernière compensation des effets de la progression à froid (effectuée en 2022 pour application au 1er janvier 2023). Cette évolution entraîne une nouvelle indexation de 3 % pour l'exercice 2025.

Conformément à l'article 178 alinéa 5 de la Loi fiscale du canton du Valais, une hausse de plus de 3 % de l'indice déclenche automatiquement l'indexation des barèmes communaux. En l'absence d'approbation explicite par l'Assemblée primaire, les contribuables ont le droit d'exiger cette indexation de 3 % à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, le Conseil communal propose à l'assemblée primaire de compenser cette progression à froid et de majorer le taux d'indexation des impôts sur le revenu de 3 % à partir du 1er janvier 2025.

Le taux d'indexation communal passera de 143 % à 146 % dès 2025.

Impact estimé pour la Commune :

- Diminution des recettes fiscales sur le revenu d'environ 1 %
- Environ CHF 40'000.00 de perte annuelle

Le Président résume la logique de cette décision :

Lorsque le coût de la vie augmente, les salaires suivent. Toutefois, en raison de la progressivité de l'impôt, sans correction, les contribuables paieraient plus d'impôts sans véritable hausse de leur pouvoir d'achat. Cette indexation permet donc de maintenir l'équité fiscale.

L'assemblée ne formulant pas de questions et cette augmentation du taux d'indexation de 3% dès 2025 est accepté à l'unanimité de l'assemblée.

4. BUDGET 2025 – PRÉSENTATION

Monsieur John Torrent présente les principaux éléments du budget 2025.

COMPTE DE RESULTAT ECHELONNE

Résultats d'exploitation :

• Charges d'exploitation :	CHF	8'530'750.00
• Revenus d'exploitation :	CHF	8'059'600.00
• Perte d'exploitation :	CHF	471'150.00

Activité de financement :

• Bénéfice :	CHF	134'500.00
--------------	-----	------------

Activité opérationnelle :

• Perte :	CHF	336'650.00
-----------	-----	------------

Résultat total :

• Aucun revenu ni charge extraordinaire n'est prévu.		
• Résultat opérationnel (exploitation + financement) :		
Perte de	CHF	336'650.00

Activité de financement :

• Bénéfice :	CHF	134'500.00
• Résultat opérationnel (exploitation + financement) :		
Perte de	CHF	336'650.00
• Aucun revenu ni charge extraordinaire n'est prévu.		

COMPTES DE RESULTAT ET INVESTISSEMENTS :

• Charges financières :	CHF	8'007'450.00
-------------------------	-----	--------------

- Revenus financiers : CHF 8'595'300.00
- Marge d'autofinancement : CHF 587'850.00
(Légèrement supérieure à l'année 2024)

Cette marge ne permet toutefois pas :

- Couvrir les amortissements : CHF 1'020'100.00
- Ni les mouvements sur les fonds de financement spéciaux :
Attributions CHF 32'750.00
Prélèvements CHF 132'850.00

Excédent de charges : CHF 336'650.00

Investissements nets :

- Prévus : CHF 961'000.00
- L'insuffisance de financement de CHF 373'150.00 n'entraînera pas de nouvel emprunt, les liquidités disponibles (plus de CHF 2'000'000.00 au 31.12.2024) suffiront à le couvrir.

COMPTES DE RESULTATS PAR DICASTERE :

- Total des charges : CHF 9'064'800.00
- Total des revenus : CHF 8'728'150.00
- Perte : CHF 336'650.00

Un tableau détaillant les écarts par dicastère (comptes 2023 vs budget 2025), demandé lors de la dernière assemblée, a été préparé par Monsieur John Torrent, bien que non requis par le Canton.

INVESTISSEMENTS SUPERIEURS à CHF 50'000.00 :

- Logiciels : CHF 110'000.00
- Projet d'aménagement du village : CHF 100'000.00
- Livre historique sur la Commune : CHF 50'000.00
- Réfection routes cantonales : CHF 250'000.00
- Réfection routes communales : CHF 200'000.00
- Eau potable (détection de fuites et modélisation) : CHF 100'000.00

INDICATEURS FINANCIERS :

Indicateurs	Valeurs	Appréciations
Dette nette / revenus	85,81 %	Bonne

Indicateurs	Valeurs	Appréciations
Autofinancement / investissements	61,17 %	Situation de récession
Charges d'intérêts / revenus courants	-0,28 %	Bonne
Dette brute / revenus courants	93,77 %	Bonne
Investissements bruts / dépenses totales	12,34 %	Effort moyen
Service de la dette / revenus courants	12,09 %	Acceptable
Dette nette par habitant	CHF 3'522.00	Importante
Autofinancement / revenus courants	7,13 %	Mauvaise

Commentaires :

- Un citoyen propose que, pour la prochaine assemblée, chaque responsable de dicastère évalue les économies possibles dans son secteur qui feront l'objet d'un plan de dépenses qui serait mis en comparaison avec le plan de financement.
- Le Président confirme que cette démarche fait partie des pratiques de la Commune.

5. BUDGET 2025 – APPROBATION : CRÉDITS D'ENGAGEMENTS Y COMPRIS LES FINANCEMENTS AFFÉRENTS

L'Assemblée, après avoir pris connaissance des chiffres présentés et des explications fournies, approuve à l'unanimité le budget 2025 ainsi que les crédits d'engagements et les financements y afférents.

Elle donne également décharge aux organes responsables sur la base du rapport de l'organe de révision.

Le Président remercie chaleureusement l'Assemblée pour sa confiance.

6. NOMINATION DE L'INSTANCE DE RÉVISION

Étant donné qu'une nouvelle législature débute, il convient de procéder à la nomination de l'instance de révision pour la durée de celle-ci.

Le Président informe que la collaboration avec la Fiduciaire Nofival SA a toujours été satisfaisante. Il précise toutefois que Monsieur Bernard Chabbey, en charge de nos comptes durant de nombreuses années, a pris sa retraite. Il a été remplacé à l'interne par un nouveau collaborateur.

Le Président propose donc de reconduire la Fiduciaire Nofival SA comme instance de révision pour les 4 prochaines années.

La proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

7. DIVERS

Organisation des dicastères

Le Président présente la nouvelle répartition des dicastères, incluant désormais des remplaçants désignés pour chaque secteur :

- **Dicastère 1 : Madame Sophie Arnold**
 - Affaires sociales, santé publique
→ Remplaçant : Monsieur Henry Hess
 - Formation (petite enfance, primaire, secondaire/apprentis)
→ Remplaçant : Monsieur Jean-Michel Bonvin
 - Naturalisation, intégration, jeunesse et aînés
→ Remplaçant : Monsieur Hugo Bonvin
- **Dicastère 2 : Monsieur Alain Décaillet**
 - Sécurité (feu, PCi, état-major de crise), police
→ Remplaçante : Madame Sophie Arnold
 - Culture (incl. Espace culturel), sports et loisirs
→ Remplaçante : Madame Sophie Arnold
 - Énergie et environnement
→ Remplaçant : Monsieur Jean-Michel Bonvin
- **Dicastère 3 : Monsieur Henry Hess**
 - Finances, impôts et taxes
→ Remplaçant : Monsieur Hugo Bonvin
 - Grands projets d'investissement (école, parking)
→ Remplaçant : Monsieur Jean-Michel Bonvin
 - Tourisme
→ Remplaçant : Monsieur Alain Décaillet
- **Dicastère 4 : Monsieur Hugo Bonvin**
 - Constructions, taxes cadastrales
→ Remplaçant : Monsieur Henry Hess
 - Urbanisme et mobilité locale
→ Remplaçant : Monsieur Alain Décaillet
 - Mobilité régionale
→ Remplaçant : Monsieur Jean-Michel Bonvin

- **Dicastère 5 : Monsieur Jean-Michel Bonvin**
 - Administration générale, organisation, RH
→ Remplaçant : Monsieur Hugo Bonvin
 - Travaux publics, infrastructures
→ Remplaçant : Monsieur Alain Décaillet
 - Aménagement du territoire
→ Remplaçant : Monsieur Henry Hess

Informations diverses

- **Projet d'école :**
Le projet avance malgré sa complexité due à des raisons sismiques et aux échanges avec le canton. Les appels d'offres ont été lancés.
- **Parking :**
Monsieur Henry Hess a repris le dossier et en poursuit le développement.
- **Investissement pompier :**
Une réflexion est en cours quant à une éventuelle collaboration avec Sion, caserne de Platta, qui se trouve à 14 minutes. Les pompiers de l'Adret (Ayent) sont une milice tandis que ceux de Sion sont des professionnels. Le Président évoque la nécessité d'étudier les possibilités d'optimisation et de mutualisation.
- **Projet de la Chujale :**
La dernière tranche de paiement (CHF 200'000.00) a été effectuée. Le bâtiment de Monsieur Jean-Jérôme Torrent, ancien Café Bonvin, est désormais entièrement propriété de la Commune. Il s'agit maintenant de chercher des investisseurs pour la future réalisation.
- **Problèmes avec le curé :**
Monsieur Jean-Michel Bonvin a rencontré l'évêque pour faire part de la situation. Un retour est attendu.
- **Mise à jour de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire :**
Un citoyen demande si la commune est concernée. Monsieur Jean-Michel répond qu'aucun retour n'a encore été reçu du canton, malgré une collaboration active avec le bureau Azur qui nous informe de tout changement. Le plan d'aménagement est actuellement en consultation cantonale.
- **Chemins pédestres :**
Un citoyen signale l'état dégradé du chemin de la Montagne (partie intermédiaire, bisse). Monsieur Jean-Michel en prend note et annonce qu'une intervention sera planifiée.

- **Dissolution de la Société de Développement (SDT) :**

Le conseiller en charge n'a pas encore finalisé la gestion du dossier. Le partage des actifs, prévu dans les statuts, doit encore être acté.

- **Consultation des résultats du sondage sur les routes :**

Toujours en cours. Les résultats seront publiés dans **l'Agache** une fois l'analyse finalisée.

- **Investissements sur les routes cantonales :**

Un citoyen interroge sur les passages piétons à Barra et au Café du Lac. Monsieur Jean-Michel confirme qu'ils sont inclus dans les montants budgétés. Un arrêt de car jugé non conforme sera déplacé d'une centaine de mètres, et un trottoir sera aménagé le long de la route.

- **Arrêt de bus devant l'école :**

Le déplacement a été demandé à plusieurs reprises. Il devrait être effectué prochainement.

- **Cure – statut juridique :**

La Cure appartient encore au Conseil de fabrique, bien qu'une assemblée primaire de 1961 ait stipulé que les biens de la paroisse devaient revenir à la commune, en contrepartie de la prise en charge du salaire du curé. Une réflexion est en cours pour intégrer ce bien au projet de rénovation du centre du village, en en faisant un lieu fonctionnel et valorisé.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée n'ayant plus de remarques ni de questions, le président remercie chaleureusement l'ensemble des citoyennes et citoyens présents pour leur participation active et clôture officiellement l'assemblée primaire.

Le Président

Jean-Michel BONVIN

La Secrétaire adjointe

Vanessa RARD